



## Règlement de l'appel à candidatures pour les bourses d'excellence ORION – 2022/2023

Le programme ORION « Osez la Recherche durant la formation » est la réponse de l'Université de Lorraine (UL) à l'appel à projets « Structuration de la formation par la recherche dans les Initiatives d'excellence » (SFRI) du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Son objectif est double, le premier est d'exposer à la recherche des étudiants en amont du master 2 et du doctorat, le second est de mixer les étudiants de ses différentes composantes de formation et de différentes disciplines de l'Université de Lorraine. Pour plus d'informations sur le programme ORION, vous pouvez consulter le site internet suivant : <https://www.univ-lorraine.fr/osezlarecherche/>

### 1. Objet de l'appel :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme ORION, l'UL lance un appel à candidatures pour le financement de bourses d'excellence à destination de ses étudiants ayant une appétence pour la recherche et désirant suivre un parcours orienté recherche en M2. **Les étudiants intéressés devront s'engager à faire un stage de fin d'études dans un des laboratoires du site lorrain.**

Dans le cadre de ce règlement, le site lorrain représente l'aire géographique dans laquelle sont localisés l'Université de Lorraine, ses écoles d'ingénieurs et ses laboratoires, ainsi que ses partenaires, AgroParisTech, Georgia Tech Lorraine, le CNRS, l'INRAE, l'INRIA, l'INSERM et le CHRU de Nancy.

Un maximum de 50 bourses seront octroyées pour l'année universitaire 2022-2023.

### 2. Modalités de financement :

Les bourses d'excellence financent une année d'études de M2 correspondant au premier semestre d'études suivi du stage de recherche. L'aide financière pour l'année universitaire s'élève à 7000 € (mensualisée à 1000 € sur 7 mois) à laquelle est ajoutée une gratification pour le stage (de 5 ou 6 mois) dont le montant est calculé à partir du plafond de la Sécurité sociale (soit environ 600 € par mois).

#### Précision relative à la gratification de stage des stagiaires de la formation professionnelle continue

Les stagiaires de la formation professionnelle continue relèvent de la 6ème partie du code du travail ; ils ne sont pas soumis aux mêmes dispositions réglementaires que les étudiants en formation initiale réalisant une période de formation en stage.

Contrairement à la formation initiale, il n'existe pas d'obligation en matière de gratification des stagiaires de la formation professionnelle continue réalisant un stage recherche dans un laboratoire de recherche de l'université.

Le cas échéant, tout complément de rémunération versé par l'université au stagiaire de la formation professionnelle, quelle que soit sa dénomination (gratification ou autre), doit être soumis à l'ensemble des cotisations et contributions de Sécurité sociale et ce dès le premier euro.

C'est pourquoi, les stagiaires de la formation professionnelle continue sont exclus de la gratification du stage recherche prévu par ORION.

### 3. Critères d'éligibilité :

- Être admis en deuxième année d'un des masters de l'Université de Lorraine
- Ou être admis en deuxième cycle des études de santé de l'Université de Lorraine
- Ou être admis en dernière année de l'une des écoles d'ingénieurs du site lorrain.

Les étudiants inscrits en formation continue sont éligibles à la bourse d'excellence mais ne sont pas éligibles à la gratification pour le stage qu'ils devront accomplir.

### 4. Procédure de sélection :

Les candidatures seront sélectionnées au vu des résultats et de la motivation de l'étudiant, notamment de :

- Qualité du dossier académique : notes et classement des niveaux Master 1 et de L3 (ou équivalents), nombre d'années pour obtenir le diplôme de Master I (ou équivalent), stages et travaux de recherche antécédents (dissertation, rapport de stage...), recommandations témoignées de tuteurs et anciens responsables de formation
- Motivation de l'étudiant pour réaliser un parcours recherche : parcours démontrant un intérêt pour la recherche (éventuellement participation aux activités des clubs étudiants-chercheurs ORION) et/ou projet professionnel (évidence d'une vision à long terme/possibilités de stage de recherche ou de thèse)
- Recommandation du responsable de la formation : raisons du choix du candidat

Des commissions ad hoc seront organisées par chaque collégium de l'Université de Lorraine qui évaluera les dossiers déposés et proposera un classement des étudiants sélectionnés. La liste finale des lauréats sera établie par le CcoProLor (Comité de coordination des Projets du site Lorrain) et fera l'objet d'une décision du président de l'Université de Lorraine.

### 5. Procédure de candidature :

Les étudiants devront constituer un dossier de candidature comprenant :

- Un CV détaillé du candidat
- Les relevés de notes de L3 et de M1 (ou équivalents)
- Une lettre de motivation du candidat appuyant son appétence pour la recherche (intérêt pour la formation suivie, description éventuelle des projets de recherche réalisés antérieurement et des projets de recherche que le candidat souhaiterait mener dans le futur)
- Une lettre d'engagement sur l'honneur à réaliser un stage recherche au sein d'un laboratoire du site lorrain
- Une lettre de recommandation et un argumentaire du :
  - o responsable du parcours de master
  - o ou du responsable du parcours médecine
  - o ou du responsable du parcours pharmacie
  - o ou du responsable de formation en école d'ingénieur.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Les responsables de parcours de Master, les responsables de formation des Ecoles d'Ingénieurs, et les responsables de Parcours Santé (Médecine et Pharmacie) sont invités à soumettre les dossiers de candidature (1 par parcours, 1 par diplôme d'école d'ingénieur) sur les plateformes en ligne suivantes :



1/ <https://enquetes.univ-lorraine.fr/index.php/225921?lang=fr> pour les dossiers soumis par les responsables de parcours de master (parcours santé compris) ;

2/ <https://enquetes.univ-lorraine.fr/index.php/438425?lang=fr> pour les dossiers soumis par les responsables de formation des écoles d'ingénieurs.

Seuls les dossiers transmis par les responsables de formation sont recevables.

#### 6. *Calendrier de l'appel*

- Date d'ouverture de l'appel : 13/05/2022
- Date de clôture de l'appel : **15/06/2022 à midi**
- Sélection des lauréats par le CcoProLor : 01/07/2022

Les résultats de l'appel à candidatures seront communiqués aux responsables de Master/responsables de formation des Ecoles d'Ingénieurs et aux candidats par mail au plus tard le 13/07/2022.

Pour toute question, veuillez nous écrire à : [lue-orion-cellule@univ-lorraine.fr](mailto:lue-orion-cellule@univ-lorraine.fr)